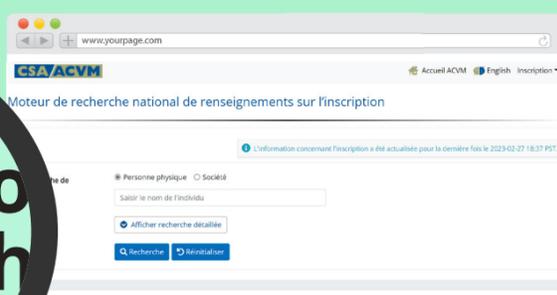


Ne soyez pas victime de fraude

Des fraudes et des arnaques en matière d'investissement sont commises dans notre province. Si vous songez à profiter d'une occasion de placement, protégez-vous et évitez de devenir une victime.

Faites votre recherche



PREMIÈRE MESURE

Consultez le moteur de recherche national de renseignements sur l'inscription pour vérifier que la personne physique ou la société avec laquelle vous faites affaire est inscrite dans votre province ou territoire.

DEUXIÈME MESURE

Consultez Whois pour vérifier que le site Web n'est pas de création récente.



TROISIÈME MESURE

Consultez les mises en garde des ACVM

pour vérifier que la personne physique ou la société n'est pas considérée comme un risque pour les investisseurs.

QUATRIÈME MESURE

Consultez la liste des personnes sanctionnées des ACVM

pour vérifier que la personne physique ou la société n'a pas fait l'objet de mesures disciplinaires.

CINQUIÈME MESURE

Consultez les interdictions d'opérations sur valeurs (IOV) des ACVM

pour vérifier qu'une IOV n'a pas été prononcée contre la personne physique ou la société pour manquement à une obligation d'information ou en conséquence d'une mesure d'application de la loi.



SIXIÈME MESURE

Informez-vous des taux de rendement courants sur les placements pour vérifier que l'offre n'est pas trop belle pour être vraie.

SEPTIÈME MESURE

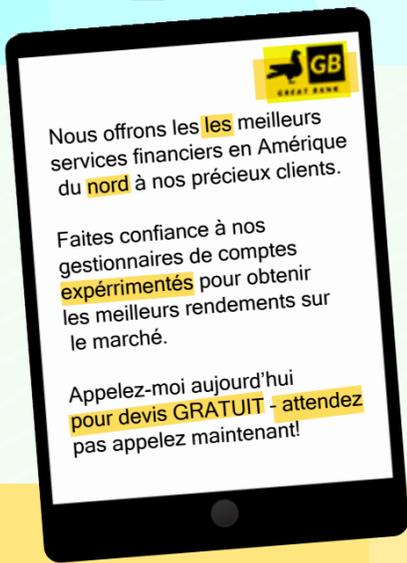
Examinez l'adresse de courriel pour y repérer des signaux d'alarme courants comme des fautes d'orthographe ou des erreurs dans les nombres et les symboles.



Recherchez des indices

HUITIÈME MESURE

Examinez le site Web pour y déceler des incohérences telles que des polices de tailles et de types différents, des fautes d'orthographe et de grammaire, des problèmes de conception et des pages ou boutons qui ne fonctionnent pas.



NEUVIÈME MESURE

Ne donnez pas d'accès à distance à votre appareil ou ordinateur.



DIXIÈME MESURE

Ne suivez pas les conseils de placement de célébrités.



ONZIÈME MESURE

Ne virez pas de fonds à un portefeuille de cryptomonnaies inconnu.



DOUZIÈME MESURE

Ne faites pas confiance au solde de votre compte, car les fraudeurs peuvent y afficher de faux gains.



ATTENTION

Cette liste de mesures n'est pas exhaustive ni une garantie contre les arnaques.

Les outils présentés dans cette infographie sont destinés à vous guider et ne devraient pas être les seules mesures à prendre avant d'investir.

POUR EN SAVOIR PLUS Vous trouverez d'autres ressources sur la façon de vous protéger et de protéger vos placements à financesaviseesmanitoba.ca.